

Commissions parlementaires

Commission de l'économie et du travail

Consultations générales

La Commission de l'économie et du travail est chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre des consultations générales sur les projets de loi suivants:

1) À compter du 1^{er} septembre 1999

Projet de loi n^o 47, Loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la Loi sur les normes du travail

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 23 août 1999.

2) À compter du 21 septembre 1999

Projet de loi n^o 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 10 septembre 1999.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire dans le cadre de l'une ou l'autre de ces consultations, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Nancy Ford, secrétaire de la Commission de l'économie et du travail, édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: nancy.ford/padm/sc@assnat.qc.ca.

32264

Commission des transports et de l'environnement

Consultations générales

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre des consultations générales sur les matières suivantes:

1) À compter du 7 septembre 1999

L'avant-projet de Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 27 août 1999.

2) À compter du 19 octobre 1999

Document de consultation intitulé: Réforme du transport par taxi — pour des services de meilleure qualité.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 8 octobre 1999.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire dans le cadre de l'une ou l'autre de ces consultations, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Charles A. Bogue, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722
Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: charles.bogue/padm/sc@assnat.qc.ca

32274